

Direction

Référence : EL/SDB/BM-  
Votre contact : Beatrice MENDY  
afi.cafyvelines @caf.cnafmail.fr

Date : 2 juin 2020  
Objet : **Dispositif aides aux loisirs 2020 de la Caf  
des Yvelines**

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
square Raoul Breton  
78490 MERE



Monsieur le Maire,

La Caf des Yvelines soutient les familles dans le cadre des loisirs de leurs enfants.

A ce titre, elle propose une aide aux loisirs de 60 € aux allocataires ayant au moins un enfant âgé de 6 à 14 ans révolus et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € au titre du mois de janvier 2020.

Cette aide a pour objectif de :

- Faciliter l'inscription des jeunes à des activités de loisirs organisées toute l'année scolaire par une structure associative ou municipale ;
- Faciliter l'inscription des jeunes à des journées en accueil de loisirs sans hébergement tout au long de l'année (mercredis et vacances scolaires).

L'aide sera versée directement aux familles sur présentation d'une attestation mentionnant les nom et prénom de l'enfant concerné, le coût de l'activité et les sommes acquittées ainsi que la nature de l'activité. Cette année les familles recevront leur(s) notification(s) de droit par courrier au cours du mois de juin.

Les critères d'attribution sont fixés annuellement par le conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales des Yvelines. Pour 2020, la période de validité de ce dispositif s'écoule du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, dans la limite des fonds disponibles.

Pour plus d'informations sur les aides de la Caf aux familles, nous vous invitons à vous rendre sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) : rubrique Ma Caf / Espaces Partenaires / Partenaires locaux / Accueil Partenaires locaux / Mon Accompagnement Global (MAG) 2019-2020 (encart "Publications").

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eloïse LORÉ – Directrice

Sabine de BROCHE – Directrice  
des interventions sociales et familiales

